



Heures supplémentaires non rémunérées

Par **liodesign**, le **12/01/2009** à **11:21**

Bonjour,

mon employeur refuse de me payer mes heures supplémentaires (elle dit qu'elle n'a pas l'argent) Mon contrat spécifie que "seules les heures effectuées en sus de la durée de travail prévue au présent contrat ouvrent droit à un complément de rémunération". Je suis en cdd à 35H dans le bâtiment. Je remplace une architecte. Cependant je fais environ 10 à 15 heures supplémentaires par semaine (je suis obligé si je veux pouvoir rendre les projets à temps). Est-ce que je suis en droit de réclamer ma rémunération pour les heures supp effectuées?

Merci d'avance

Par **Visiteur**, le **12/01/2009** à **20:55**

re

entre la neige et la patronne.. c'est pas la joie...!

pour le paiement des heures sup.... il faut que ce soit votre patronne qui vous demande de faire des heures sup....

vous ne pouvez pas faire des heures sup de votre propre chef....

Par **liodesign**, le **05/02/2009** à **09:55**

Merci pour votre réponse.

Je finis mon contrat à la fin du mois. Je n'aurai jamais 1centime pour mes heures supplémentaires donc je me fais une raison.

Ca me servira de leçon ...

Merci encore pour votre réponse et pour ce site très utile